

### **Un drame à la Combe du Moussillon.**

Jeudi dernier, sitôt après-midi, le caporal de gendarmerie du Brassus, M. A. Monachon, était avisé qu'Emile Dupuis, né en 1894, à Yverdon, évadé de la colonie d'Orbe dès les premiers jours de juin, était revenu à la Combe du Moussillon, où il avait sa femme, née Martin, et deux enfants.

Depuis son évasion, Dupuis avait, à l'aide de faux papiers soi-disant prêtés par une connaissance, voyagé en France et en Belgique et fait quelques apparitions au nid familial ; à chacune de ces dernières la gendarmerie arrivait trop tard sur les lieux : l'oiseau avait repris son vol.

Cette fois, le caporal avait résolu de ne pas revenir bredouille. En civil, la pèlerine sur l'épaule, il arriva à La Combe ; mais il avait été éventé. Quand il voulut ouvrir la porte de la chambre de ménage, Dupuis la maintint fermée. Sans insister plus, M. Monachon fit le tour de la maison et, par la fenêtre ouverte, aperçut Dupuis qui s'était réfugié sous un lit. Impérativement sommé de se rendre, ce dernier sortit de sa retraite, s'avança vers la fenêtre et, à bout portant, lâcha un coup de revolver dans la figure de M. Monachon. Sans un cri comme sans un mouvement, celui-ci s'affaissa ; comme l'autopsie le fit constater plus tard, la balle était entrée sous l'œil droit, avait traversé le cerveau en y pratiquant un trou de trois centimètres de diamètre et s'était arrêtée à la paroi occipitale du crâne.

Sitôt le crime accompli, Dupuis parcourut tout le hameau revolver en main, à la recherche de sa femme laquelle, menacée de mort dès l'arrivée de son mari, avait réussi à lui donner le change et s'était éclipsée à première occasion. Ne trouvant rien, le meurtrier revint vers sa victime, prit le revolver d'ordonnance et fit une deuxième tournée enfonçant ici et là une porte, car les paisibles habitants du hameau s'étaient soigneusement baricadés après la première visite.

Mais l'alarme fut donnée au chef-lieu et au Brassus. Tout citoyen possédant arme à feu et munitions se rendit sur le lieu du drame bien décidé à mettre le forcené à la raison par une argumentation sans réplique. Mais on n'osait guère approcher de la maison.

Enfin quatre citoyens s'approchèrent de la victime et l'emportèrent à quelque distance ; à ce moment-là, Dupuis tira quatre coups de son arme sur le convoi heureusement sans atteindre personne. La situation était tragique.

Prenant son courage à deux mains, l'agent de police Ch. Jaillet alla ouvrir la porte du corridor extérieur ; Dupuis sortit aussitôt menaçant et voulut aussitôt rentrer, mais il avait été aperçu par un de nos meilleurs chasseurs M. P. M., qui lui envoya très à propos et avec une adresse qui lui fait honneur, une charge de grosse grenaille à une trentaine de mètres de distance. Deux ou trois grains l'atteignirent ; l'un d'eux pénétra au coin intérieur de l'œil droit, le fit chanceler et tomber à la renverse. Grâce à ce coup bien ajusté la tragédie fut terminée sans causer plus de victimes.

Le revolver d'ordonnance était au cran d'arrêt et il est à présumer que D. n'a pas su mettre l'arme en fonction ; d'autre part, il avait transporté une grosse serpe, très bien saiguisée, de la remise au galetas, lieu où il comptait faire sa dernière retraite.

Avant la capture de l'assiégé, les hommes armés avaient abondamment tiré sur l'immeuble qui se trouve criblé de balles ; une de celles-ci, provenant d'un fusil d'ordonnance est entrée par une fenêtre, a traversé une paroi de bois pour venir s'écraser contre un mur, juste au-dessous d'un régulateur. Dupuis s'en tire avec un œil crevé mais avec peu de dommage cependant si l'on juge la quantité d'armes qui devaient empêcher toute évasion.

Après avoir été soigné par M. le docteur Décombaz (le devoir professionnel est parfois pénible à accomplir), Dupuis a été dirigé par nos deux agents communaux sur l'Asile des Aveugles qui ne voulut point le recevoir. Il fut alors conduit au Bois Mermet, lieu plus sûr pour de tels individus, pleins de ruse et de méchanceté.

Quant à M. Monachon, il ne reprit naturellement pas connaissance et expira à son domicile à 7 1/2 heures. On comprend la douleur de sa petite famille à laquelle nous présentons l'expression de nos plus sincères condoléances.

\* \* \*

M. Auguste Monachon était né le 23 mars

---

1888. Entré dans la gendarmerie en 1907, il avait été promu caporal en 1922. Le 15 novembre 1922, il arriva au Brassus ; il y avait donc juste un an qu'il était à La Vallée où il s'était fait apprécier par son tact vis-à-vis de la population, sa scrupuleuse façon de remplir son devoir, son courage et sa serviabilité. Comme tous nos caporaux de gendarmerie, il se distinguait par sa haute stature, son abord facile et sa conversation agréable. Le canton de Vaud a perdu en lui un de ses meilleurs enfants.

\* \* \*

Sur la demande de la population du Brassus, une cérémonie d'adieu a été organisée au départ du village. Après un culte présidé par M. le pasteur Piotet, au poste de gendarmerie, M. le préfet Golay a prononcé le discours suivant à la nombreuse assistance rassemblée devant le domicile du défunt :

« C'est avec une grande émotion que jeudi 15 novembre, dans l'après-midi, entre 13 et 14 heures, notre paisible population de la Commune du Chenit apprenait l'attentat dont venait d'être victime le caporal de gendarmerie Auguste Monachon stationné au poste du Brassus, attentat commis par la main criminelle d'un étranger de nos localités de la Vallée, échappé de la Colonie d'Orbe, où il devait subir une condamnation pour délit réprimé par notre code pénal vaudois.

» Nous nous élevons contre cet acte ignoble sur lequel nous n'avons pas le droit et ne désirons pas discuter aujourd'hui.

» Le caporal Monachon est mort victime de son devoir ; il laissera chez notre population d'unanimes regrets et le souvenir d'un serviteur ayant rempli fidèlement et consciencieusement les fonctions difficiles et délicates auxquelles le Gouvernement l'avait appelé ; toute la population gardera de lui un excellent souvenir.

» Le caporal Monachon avait commencé son service au Brassus le 15 novembre 1922, soit une année jour pour jour avant son décès, quelle fatalité !

» Attaché à la préfecture de La Vallée, j'ai le devoir de venir lui rendre hommage pour ses précieux services et sa collaboration ; ce fut un fonctionnaire modèle, recevant et exécutant les ordres avec ponctualité ; d'une conduite irréprochable on pouvait, sans aucune crainte, lui confier n'importe quel mandat, assuré d'avance que l'exécution en serait parfaite ; charitable envers les deshérités, il savait lors des contraventions alléger des circonstances atténuantes dans le but de réduire les sanctions.

» C'est avec un profond chagrin que je prends congé de cet excellent serviteur. Son souvenir restera pour nous et pour ses collègues, l'exemple du devoir.

» A sa famille si cruellement éprouvée et tout spécialement à sa chère épouse et à sa fille qu'il chérissait, nous présentons notre plus sincère sympathie dans la grande et douloureuse épreuve qu'elles traversent.

» A toi, caporal Monachon, j'adresse un dernier adieu et les remerciements pour les services que tu as rendus au pays.

» Que la terre te soit légère ! »

\* \* \*

Aussitôt commence le défilé de l'assistance évaluée à trois cents personnes environ, puis l'automobile qui devait emmener le corps se mit en route à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. pour passer le Mollendruz.

A la cérémonie du Brassus, on a remarqué une délégation du corps de gendarmerie composée de MM. Aviolat lieutenant, Guex sergent et Livet caporal. Parmi les couronnes figuraient celles du corps de gendarmerie et du Conseil d'administration du Brassus.

\* \* \*

Le caporal Monachon a été inhumé lundi, à 3 heures, au cimetière de Montoie, à Lausanne. Le culte funèbre a été célébré à Cour, à l'église de St-Jean, par M. le pasteur Jules Amiguet, terminé par une prière de M. Piotet.

Etant mort en activité de service, les honneurs militaires ont été rendus au défunt. Au bord de la tombe, M. le conseiller d'Etat Bujard, au nom du Département militaire, et M. le sergent Dulex, au nom de la gendarmerie, ont retracé la carrière du caporal Monachon, toute d'honneur et de fidélité au devoir, et, avec une émotion qui était partagée par tous les camarades, lui ont adressé le suprême au revoir.

Le Conseil d'Etat avait délégué aux obsèques deux de ses membres : MM. Simon, président, et Bujard.



La Combe du Moussillon au début du XXe siècle (ou à la fin du XIXe)\$



Le caporal Monachon et ses trois enfants.



La tombe du caporal Monachon, probablement dans son village natal.

Famille Vidoudez

Bremer

W. Wörig, Prof., Fontaine-Cassini

En souvenir du dévouement de Madame Vidoudez et de son fils James lors des tristes événements du 15 novembre 1923 qui ont détruit notre cher foyer. Que la volonté de Dieu soit faite.

Avec considération  
Alors et belley Monachon